

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 646

présenté par

Mme Ali

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en place d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation à Mayotte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A Mayotte, la demande de création d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation (anciennement ESPE) est très forte. Le rectorat mis en place, il est maintenant important de poursuivre l'objectif d'amélioration du système éducatif mahorais. Le rôle de cet institut est primordial pour garantir des formations de qualité, adaptées aux besoins du territoire.

Cet amendement propose donc un rapport sur la mise en place d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation à Mayotte.